

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES
(Deuxième lecture) - (n° 3303)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 365

présenté par
M. Saddier, M. Binetruy, M. Birraux, M. Michel Bouvard, M. Francina, M. de Rocca Serra,
M. Spagnou et M. Vannson

ARTICLE 36

Dans la première phrase de l'alinéa 14 de cet article, substituer au nombre :

« 12 »

le nombre :

« 14 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est rétabli ici le plafond des dépenses des agences fixé par l'assemblée nationale pour la période 2007-2012.